

Numéro tarifaire	Description	Droits en vigueur avant les droits proposés dans le présent budget					
		Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général	Tarif de préférence britan- nique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
2300-1	Préparations de cacao ou de chocolat, n.d., et confiseries recouvertes de chocolat ou en contenant . . . . . <i>Sauf que dans le cas de toutes marchandises de ce genre qui sont cultivées, produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes, l'île de Man, ou l'Eire, le Tarif de la nation la plus favorisée s'applique.</i>	10 p.c.	15 p.c.	35 p.c.	10 p.c.	15 p.c.	35 p.c.
7802-1	Glaïeuls, sous forme de tiges souterraines bulbeuses, n.d. . . . .	15 p.c.	17 1/2 p.c.	25 p.c.	15 p.c.	17 1/2 p.c.	25 p.c.
7804-1	Hydrangées et autres plantes en pots, n.d.; plants de rosiers et autres plants pour la greffe ordinaire ou pour la greffe par oeil détaché, n.d.; bulbes, tiges souterraines bulbeuses, y compris les glaïeuls sous forme de tiges souterraines bulbeuses, tubercules, rhizomes et racines dormantes, n.d.; rosiers nains polyantha; Tout ce qui précède devant être utilisé par des fleuristes ou pépiniéristes aux fins de forçage régulier ou pour en continuer la croissance avant de s'en défaire . . . . .	En fr.	En fr.	20 p.c.	En fr.	En fr.	20 p.c.
14100-1	Sucre candi et confiseries, n.d., y compris les gommés sucrées, les grains de maïs éclatés et glacés, les noix glacées, les poudres aromatiques, les poudres à crèmes, les poudres à gelées, les sucreries, les pains sucrés, les gâteaux, les tartes, les poudings et toutes autres friandises contenant du sucre . . . . . <i>Sauf que dans le cas de toutes marchandises de ce genre qui sont cultivées, produites ou fabriquées dans le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, les îles Anglo-Normandes, l'île de Man, ou l'Eire, le Tarif de la nation la plus favorisée s'applique.</i>	12 1/2 p.c.	20 p.c.	35 p.c.	12 1/2 p.c.	20 p.c.	35 p.c.